



ARRÊTÉ DU MAIRE N°2017/0459

SERVICES
TECHNIQUES

MISE EN SECURITE

Le Maire adjoint;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

VU le Code pénal notamment l'article R.610-5 ;

VU le Code de la route notamment les articles R. 411-8, L. 325-1 à L. 325-3 et R. 417-10 ;

VU le Code de la voirie routière ;

Publié le :

CONSIDERANT le danger encouru lors de l'utilisation d'engins pour l'installation de la patinoire et des chalets pour les piétons sur le square Vitlina;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité de tous les usagers du domaine public à Bussy Saint-Georges ;

CONSIDERANT que rien ne s'oppose à ce qu'il soit fait droit à la présente demande ;

ARRÊTE :

Article 1 : A compter du lundi 18 décembre 2017 à 6 heures et ce jusqu'au mercredi 20 décembre 2017 à 20 heures l'ensemble du square Vitlina sera fermé au public, tous les accès seront neutralisés et balisés.

Article 2 : La signalisation correspondant au présent arrêté sera mise en place par les Services techniques municipaux sous le contrôle de la Police municipale. L'affichage dudit arrêté se fera sept jours avant la date de l'installation.

Article 3 : M. le Commissaire de Police de Lagny

M. le Commandant des Services d'Incendie et de Secours de Ferrières-en-Brie

M. le Directeur des Services techniques municipaux de Bussy Saint-Georges

M. le Directeur Général des Services de Bussy Saint-Georges

M. le Responsable de la Police municipale de Bussy Saint-Georges

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Torcy.

Le Maire adjoint,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité (publication, affichage ou notification)

Fait à Bussy Saint-Georges,

Le 4 décembre 2017

Le Maire adjoint chargé à l'Urbanisme et
aux travaux,

Serge SITHISAK

